

minière et le laboratoire d'analyse n'est connu que de la Commission, et je crois que c'est le procédé qui s'impose. Mais je présume que vous avez le droit de connaître ces choses.

M. JARVIS: Oui, nous avons le droit de connaître ces détails.

Le TÉMOIN: Nous avons essayé de laisser les développements suivre leur cours normal; nous estimons inopportun d'imposer plus de restrictions que la nécessité absolue exige. C'est là l'attitude générale de la Commission.

Messieurs, cela constitue l'exposé de la situation. Maintenant, si on désire poser des questions, je serai heureux d'y répondre.

*M. Green:*

D. A qui doit s'adresser le particulier qui trouve un minerai radioactif? Quel est l'organisme de l'État compétent en la matière?—R. L'Eldorado. Eldorado est l'agent acheteur.

D. Supposons qu'un prospecteur trouve du minerai. Il le fera parvenir à la Commission géologique pour fins d'analyse. Puis, les intéressés à l'entreprise étudieront les résultats de l'analyse, et si ces derniers semblent prometteurs ils demanderont la délivrance d'un permis pour des travaux de forage au diamant et d'extraction.

M. JARVIS: Font-ils rapport à la Commission géologique?

Le TÉMOIN: S'ils en arrivent au point où ils décident de continuer, sachant le prix qu'ils vont toucher, ils entreprennent l'exploitation normale de leurs mines. Et venu le temps où ils ont du minerai à vendre, ils pourront l'offrir à l'*Eldorado Company* qui agit en qualité d'agent.

*M. Green:*

D. Ils ne peuvent pas le vendre à un autre acheteur?—R. Non.

D. Ils ne peuvent non plus entreprendre leur exploitation minière sans avoir l'autorisation de l'Eldorado?—R. Non, c'est notre Commission qui donne l'autorisation. Et je vous dirai que cette autorisation sera accordée. Il n'y a pas lieu de la refuser. Cependant, il faut que nous sachions où se trouve ce minerai. Il incombe à notre Commission de savoir où se trouve tout minerai de cette nature et de voir à ce qu'il parvienne à qui de droit.

D. La recherche du minerai est-elle le fait de prospecteurs travaillant pour leur propre compte ou d'employés des grandes compagnies?—R. Je ne pourrais répondre à cette question. Je présume que la prospection se pratique de la façon ordinaire. Franchement, je ne saurais que répondre à ce sujet.

*M. Gibson:*

D. Vous voulez dire que la prospection pour ce minerai se pratique de la même manière que la recherche de l'or?—R. Je l'ignore, mais autant que nous pouvons en juger, le procédé suivi est celui qui s'applique ordinairement à l'exploitation aurifère.

*M. Green:*

D. Beaucoup de travaux de prospection sont effectués, me dit-on, par des employés de la *Consolidated*, par exemple?—R. Oui.

D. Je me demandais s'il en était ainsi dans les cas des minerais radioactifs, ou si la prospection est faite par des particuliers travaillant pour leur propre compte?—R. Je ne pourrais vous donner de précisions à cet égard.